

**Arrêté du 14 avril 1999 modifiant l'arrêté du 18 mai 1998 portant nomination au comité technique paritaire central du Parc national de la Vanoise**

NOR : ATEN9980171A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement,  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;  
Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires de la fonction publique de l'Etat ;  
Vu l'arrêté du 9 avril 1984 portant création de comités techniques paritaires centraux dans les parcs nationaux ;  
Vu l'arrêté du 18 mai 1998 portant nomination au comité technique paritaire central du Parc national de la Vanoise,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 18 mai 1998 portant nomination au comité technique paritaire central du Parc national de la Vanoise est modifié comme suit :

A. — *Représentants de l'administration*  
Membres titulaires

Mme Dietz (Christine), secrétaire générale, remplace M. Perrier (Jean-Pierre).

Article 2

La directrice de la nature et des paysages est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin *officiel* du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Fait à Paris, le 14 avril 1999.

*La ministre de l'aménagement du territoire  
et de l'environnement,*  
DOMINIQUE VOYNET